



COPROPRIETE HORIZONTALE 2 LOTS IDENTIQUES

Par claudehossegor

Bonjour,

Copropriété horizontale 2 lots: sans syndic, pas d'AG; accès à chaque lot par des rues différentes. Chaque lot est clôturé et sans accès de l'un à l'autre. Je souhaite sur-élever mon lot (sous réserve de l'obtention d'un permis). L'autre copropriétaire s'y oppose sans motif sauf que cela dévaloriserait son lot!

Il refuse la dissolution de la copropriété

il y a un règlement de copropriété

Je souhaite faire appel au TGI pour obtenir la prescription acquisitive abrégée des parties communes à usage privatif et exclusif situées sur mon lot

-est-ce une saisine perso, ou dois-je assigner l'autre copropriétaire?

-si le TGI fait droit à ma demande:

-pourrais-je enfin agir à ma guise?

-le jugement est-il susceptible d'appel?

-Que deviennent les parties communes à usage privatif de l'autre copropriétaire?

-Pourra-t'il s'opposer à mes projets?

Merci pour prompte réponse